

No. 4.21

D É C R E T

Maintien de la déclaration d'urgence en cas de catastrophe dans tout l'État en raison de la pénurie de personnel de santé dans l'État de New York

CONSIDÉRANT QUE, les hôpitaux et autres établissements de soin de santé font face à une pénurie de personnel qui risque de se prolonger ;

CONSIDÉRANT QUE, le manque de personnel au sein des hôpitaux et autres établissements de soins de santé risque d'affecter la capacité à fournir des soins de santé essentiels et à aider les populations les plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE, il y a un besoin immédiat et urgent de renforcer le personnel afin d'assurer que les établissements de soins puissent continuer à fournir les soins ;

PAR CONSÉQUENT, moi, Kathy Hochul, gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution de l'État de New York et les lois de l'État de New York, prolonge par la présente l'état d'urgence en cas de catastrophe tel qu'il est énoncé dans le décret 4, tel qu'il est maintenu par ses successeurs, et maintient par la présente les termes, conditions et suspensions contenus dans le décret 4 et ses successeurs, jusqu'au 8 juin 2023.

EN FOI DE QUOI j'ai apposé ma signature et le sceau privé de l'État dans la ville d'Albany ce vingt-deuxième jour de mai de l'année deux mille vingt-trois.

PAR LA GOUVERNEURE

Secrétaire de la gouverneure